

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(ARTICLES L 224-3 ET L 223-43 DU CODE DE COMMERCE)

Le soussigné :

Monsieur Yoann, Régis PINEAU, propriétaire de 150 parts, soit la totalité des parts de la Société SARL 2LP ;

Associé unique de ladite Société,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 3 Noire 79150 VOULMENTIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 842 532 335 RCS Niort,

Lequel envisage la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée,

a décidé conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

FITECO
9 avenue Victor Hugo,
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Voulmentin,
Le 1^{er} juillet 2024.

Monsieur Yoann, Régis PINEAU

Signé par :

1944D0319CF142E...